

Fédération Française d'Équitation

Saison Sportive 2024








Para Dressage



Crédit photo : Fanny Delaval

Direction Technique Nationale

Sommaire

Préambule	3
Projet sportif 2024	4
Projet Sportif Fédéral – Para Dressage	6
Coordonnées	8
Renseignements	9
 Passeport FEI	
 L'enregistrement FEI	
 Le certificat sanitaire	
 Les vaccinations	
 Demande de participation et procédure d'engagement sur les internationaux	
Attribution des Aides et des Primes	11
Primes FFE – Jeux Paralympiques 2024	14
Primes FFE - Concours Internationaux	15
Prises en charge FFE.....	16
Liste des Sportifs de Haut Niveau 2024	18
Conditions d'accès au statut de Sportif de Haut Niveau 2025	19

Préambule

La « Saison Sportive » est le document de référence qui définit le dispositif d'accompagnement des cavaliers de Haut Niveau.

La « Saison Sportive » s'inscrit dans le projet sportif de la Fédération Française d'Equitation. Elle traduit sa volonté de participer à la formation des élites au travers de parcours balisés de compétitions internationales et de stages en vue de l'échéance de l'année.

Ses actions se traduisent par de l'encadrement, des sélections et par des primes destinées aux cavaliers et aux propriétaires des chevaux performants ainsi que des aides financières attribuées aux sportifs en fonction de critères techniques.

La FFE valorise également la réussite de ses cavaliers dans les circuits d'excellence qu'elle met en place en s'appuyant sur les concours nationaux et internationaux français.

La « Saison Sportive » définit également les conditions d'accès au statut de Sportif de Haut Niveau et Espoir.

Tout sportif ou sportive sélectionné(e) en vue de participer aux compétitions internationales en France et à l'étranger s'engage à respecter et à promouvoir la Charte du Sport de Haut Niveau annexée.

Pour tout ce qui ne figure pas au présent document, il est fait application des règlements FFE en vigueur, et notamment, pour l'international, le chapitre VIII des Dispositions Générales des Compétitions.

Projet sportif 2024

Bilan

Les résultats obtenus au championnat d'Europe à Riesenbeck sont très encourageant en particulier grâce aux deux médailles d'argent et à la 7^{ème} place par équipe pour la France.

Objectifs

L'objectif majeur de la saison 2024 sont les jeux Paralympiques qui se dérouleront à Paris en septembre 2024. La préparation et les sélections seront réalisés via les Masterclass et les CPEDI*** programmés dans la saison sportive.

Critères et modalités de sélection FFE

La sélection pour l'échéance sportive majeure de l'année se fonde sur les critères et modalités suivantes :

- L'adhésion aux programmes de stages et de compétition définis en concertation avec la FFE.
- Les résultats sportifs et leur évolution au cours de la saison, appréciés au regard du niveau de compétition et de concurrence dans lesquels ils ont été réalisés.
- L'état de forme et de santé du couple avéré au cours de la saison et/ou prévisible au moment de l'échéance majeure.
- L'engagement du sportif et de son entourage et sa capacité à participer à la cohésion et à la dynamique de l'équipe de France.

Ces critères sont interdépendants et non pondérés entre eux. Leur combinaison en vue de la sélection relève de l'expertise et des prérogatives de la FFE.

Les sélections pour l'échéance de l'année sont annoncées lors d'un échange oral, aux cavaliers non sélectionnés de la liste "A cheval pour Paris" puis aux cavaliers sélectionnés et enfin aux médias et au grand public, au plus tard le jour de la date de la clôture des engagements.

L'accompagnement fédéral vers la performance

La dynamique collective « l'esprit bleu » :

La charte du cavalier de Haut Niveau, l'équipement équipe de France et les stages.

La formation :

Les Masters classes sont des sessions de travail organisées pendant la période d'inter saison. Les couples y sont invités en fonction de leurs performances. Elles sont organisées en deux temps. Un temps d'entraînement des couples en collaborations étroite avec les entraîneurs personnels et un temps de compétition sous le format d'une compétition nationale avec la présence d'un juge international de Para dressage.

La compétition est ouverte à tous les couples non invités à la Master Class mais souhaitant s'y engager. Le consultant formateur juge international s'appuiera sur les entraîneurs et school riders personnels de chaque couple afin d'approfondir les bases techniques et viser la performance. L'implication de ses entraîneurs et school riders aux Masterclass et CPEDI de la saison est donc indispensable.

L'accès aux CPEDI *** :

Pour pouvoir prétendre à une première sélection en CPEDI3* et selon le règlement FEI, un cavalier devra avoir réalisé au moins 64% sur un des deux tests imposés d'un CPEDI2*.

Pour pouvoir prétendre à une sélection en CPEDI3* en 2024, un couple devra :

- avoir réalisé pendant la saison 2023/2024 au moins deux fois une moyenne égale ou supérieure à 67% lors des épreuves nationales de Para Dressage ou Masterclass sur les reprises Amateur 1 et Amateur Elite du grade concerné ou

- avoir participé à un CPEDI*** à partir du 1^{er} décembre 2023.

Le calendrier des CPEDI*** est listé page 16 en 2 parcours qui permettront de déterminer les priorités de sélection des couples en fonction de leur niveau de performance et leur appartenance aux listes A cheval pour Paris, groupe 1 et groupe 2.

Le soutien logistique, financier, médiatique :

La sélection sur une liste, la rigueur du suivi vétérinaire, les modalités de sélections, les primes à la performance, les aides fédérales, l'accès au statut d'athlète de Haut Niveau et les aides personnalisées qui y sont associées sont d'autant d'éléments qui doivent permettre au collectif équipe de France de progresser à l'international de manière significative.

La formalisation de ces objectifs s'inscrit dans une politique de transparence et d'optimisation de la communication avec tous les acteurs du haut niveau : cavaliers, entraîneurs, propriétaires et entourage. Les différentes aides présentées dans cette saison sportive qui matérialisent l'engagement de la FFE à vos côtés sont mises en cohérence avec ces objectifs.

Nous souhaitons que cette démarche vous aide à optimiser vos performances et à continuer à progresser sportivement en 2024.

Excellente saison à tous !

Projet Sportif Fédéral – Para Dressage

Principe d'éligibilité au soutien fédéral

Dans le cadre de la **Charte du Sport de Haut Niveau FFE et de l'obtention de minimas fixés par la DTN**, l'accès des couples cavalier / cheval

- aux listes de la FFE,
 - aux aides fédérales,
 - aux sélections sur les CPEDI de référence,
 - aux primes fédérales,
- est soumis à la validation de la FFE.

Les Groupes Cibles de l'action Fédérale

Les Groupes 1 et 2 rassemblent dans chaque discipline Olympique et Paralympique les couples en fonction de leurs performances sportives, dans le respect de la charte du sport de haut niveau de la FFE.

Le Groupe 1 est la référence pour les sélections des rendez-vous majeurs notamment les championnats internationaux.

Le Groupe 2 permet un suivi personnalisé des meilleurs couples en devenir et le développement de la relève.

La FFE accorde aux couples des aides et primes en fonction de leur groupe et de leurs performances.

Le maintien dans le groupe est fonction du suivi sportif et des résultats. Les couples sortent également des groupes en cas de manquement aux engagements du cavalier et / ou du propriétaire, de changement de cavalier ou de vente du cheval.

Les listes « À cheval pour Paris » regroupent les couples les plus en vue pour une sélection aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ces listes sont construites sur des critères objectifs de performance et de potentiel sportif pour le format spécifique des Jeux olympiques et paralympiques. L'objectif est de faciliter et professionnaliser la préparation des cavaliers et de leurs chevaux pour accompagner leur montée en puissance jusqu'aux Jeux.

Conditions d'accès aux différents groupes

Groupe 1

Couples ayant performés dans les 6 derniers mois au moins 2 fois à plus de 70% et plus en Grand Prix FEI A ou B du grade en CPEDI 3 * ou Master Class.

Groupe 2

Couples ayant performé dans les 6 derniers mois au moins deux fois à 70% et plus en Amateur 1 ou Amateur Élite du grade concerné en compétition nationale de para dressage en France ou à l'étranger (avec autorisation de la DTN).

Couples ayant performé dans les 6 derniers mois deux fois entre 67 et 70% en CPEDI 3* ou Master Class.

Objectifs

La formation des élites pour les JOP de Paris 2024.

La liste JOP FFE 2024 par discipline sera arrêtée par la DTN en tenant compte des critères suivants :

- Expérience du cavalier dans le très haut niveau
- Compétence du cavalier dans le très haut niveau

- Adhésion du cavalier au programme sportif proposé par l'encadrement fédéral
- Qualité des chevaux d'expérience à disposition
- Relations harmonieuses du cavalier et du propriétaire
- Ambition partagée Coupes des nations et JOP du couple cavalier/propriétaire
- Qualité et rigueur de l'organisation de l'écurie
- Respect total du cavalier pour ses chevaux
- Adhésion à la stratégie de formation de la FFE
- Suivi vétérinaire des chevaux en lien avec le vétérinaire fédéral

Entrée sur la liste : La liste sera établie en fonction du classement permanent. La liste est susceptible d'évoluer pour être complétée par un ou des nouveaux couples performants, répondant aux critères.

Sortie de liste : un couple sort de la liste, dès lors que ses performances sont insuffisantes ou que l'un ou plusieurs des critères listés ci-dessus, ne sont pas respectés.

Accès aux sélections pour les Jeux Paralympiques de Paris

Consultez le document : [« Modalités de sélection »](#) disponible sur ffe.com

Coordonnées

Fédération Française d'Équitation

Service FFE Compétition
Parc Equestre Fédéral
La Colonie
41600 LAMOTTE BEUVRON

Directrice Technique Nationale FFE

Sophie DUBOURG DTN

Directrice de Discipline / Chef d'équipe

Fanny DELAVAL

Consultant Formateur

Carlos Lucas LOPES
David AMAGER

Vétérinaire Fédérale

Emmanuelle DRUOTON

FFE Compétition - Secrétariat du Para-Dressage

☎ Tél. : 02.54.94.46.58

✉ E-mail :
camille.chambaret@ffe.com

Ouvert du Lundi au Vendredi 9h-13h & 14h-18h

Renseignements

Passeport FEI

Tout cheval ou poney engagé sur un concours international doit être détenteur d'un passeport valide.

Secrétariat Passeport FEI

FFE – Service Passeports

Parc Equestre Fédéral

41600 Lamotte Beuvron

☎ Tél. : **02.54.94.46.01**

✉ E-mail : francesca.ledru@ffe.com

Un passeport se renouvelle tous les 4 ans.

L'enregistrement FEI

Pour tout engagement en compétition internationale **l'enregistrement des cavaliers et des chevaux/poneys auprès de la FEI est obligatoire**. Cet enregistrement doit être renouvelé chaque année et s'effectue avec le compte engageur sur www.ffecompet.com.

Pour tout premier enregistrement FEI d'un cheval, les documents d'identification sont à transmettre à la FEI via l'application FEI HORSE APP. www.ffe.com/faq/Cheval-Les-modalités-FEI

Les cavaliers doivent obligatoirement être inscrits sur la Master liste de classification de la FEI. <https://data.fei.org/Tools/BaseData.aspx?table=PEDAthletesClassification>

Le certificat sanitaire

Pour tout transport de chevaux/poneys à l'étranger, vous devez faire établir un certificat sanitaire par un vétérinaire agréé et faire valider ce document par votre **Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)** afin d'obtenir un Certificat Sanitaire Intracommunautaire.

Depuis le 15 octobre 2021, les demandes de certificats sanitaires pour le transport de chevaux dans l'Union Européenne doivent être effectuées via le nouvel outil TRACES-NT.

Pour cela, vous devez créer un compte opérateur à partir de la page suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>

Ce compte doit être validé par votre DD(ETS)PP, veillez à bien anticiper cette démarche.

Depuis cette même date, l'accord France Benelux relatif aux échanges d'équidés ne s'applique plus. Ces déplacements sont donc soumis aux mêmes exigences que les autres pays européens.

Assurez-vous des conditions sanitaires requises spécifiques du pays de destination ou de transit auprès de votre DD(ETS)PP.

Les vaccinations

Pour participer à une compétition internationale, les poneys et chevaux doivent être en règle avec la réglementation FEI : <https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/biosecurity-movements/vaccinations>

Demande de participation et procédure d'engagement sur les internationaux

La procédure obligatoire pour qu'un cavalier soit engagé sur une compétition internationale, et puisse y participer, est la suivante :

- 1.** le cavalier fait une demande de participation via FFE Compet,
- 2.** la Direction Technique Nationale étudie la demande et décide, soit de l'accepter, soit de la refuser,
- 3.** en cas d'acceptation de la demande, le cavalier s'engage via FFE Compet.

Attribution des Aides et des Primes

Toute sélection ne donne pas obligatoirement droit au versement d'aides ou de primes. Celles-ci restent soumises à validation de la Direction Technique Nationale.

Aides fédérales aux cavaliers

Les Aides Fédérales sont des aides financières de la Fédération Française d'Équitation. Ces aides fédérales sont versées aux cavaliers sélectionnés dans les concours ou convoqués aux Masterclasses et stages et sont liées aux performances réalisées.

Ces aides fédérales sont versées directement sur le compte engageur du cavalier, après retour :

- De leur dossier complet Sportif de Haut Niveau, pour les cavaliers concernés,
- De la fiche de renseignements et des documents justificatifs demandés par le secrétariat, pour tout autre cavalier.

Bourse à l'entraînement

La Fédération Française d'Équitation prend en charge le financement d'entraîneurs privés. Cette bourse est réservée aux cavaliers sur validation DTN. Les entraîneurs privés devront être préalablement validés par la Direction Technique Nationale. Les conditions et modalités de versement de cette aide sont précisées page 16 du présent document.

Primes fédérales aux cavaliers

Ces primes sont versées par la Fédération Française d'Équitation aux cavaliers médaillés aux Jeux Paralympiques et aux cavaliers en fonction des résultats obtenus dans les concours catégorisés page 16 du présent document.

Primes fédérales aux propriétaires

Le versement des primes acquises en 2024 interviendra au plus tard le 31 mars 2025 au prorata de la propriété renseignée au SIRE sur le compte engageur du propriétaire, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- au cours de l'année 2024, le cheval concerné ne doit pas avoir fait l'objet d'un contrôle antidopage dont le résultat s'est avéré positif ;
- au cours de l'année 2024, le propriétaire ne doit pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la FFE ou de la FEI. En cas de copropriété d'un cheval, seul le copropriétaire ayant été sanctionné perd le bénéfice des primes, les autres copropriétaires pourront bénéficier de leur part de prime respective ;
- le propriétaire du cheval au moment de la performance entraînant la prime doit toujours être le même au moment du versement de celle-ci ;
- le cavalier du cheval au moment de la performance entraînant la prime doit toujours être le même au moment du versement de celle-ci.

Les primes fédérales aux propriétaires sont divisées par deux pour les chevaux appartenant à l'état.

Barème des aides fédérales

Kilomètres calculés selon www.viamichelin.fr – itinéraire conseillé

Déplacements en Europe :

- Route : sans justificatif, depuis le domicile, jusqu'au lieu de stage ou de compétition
0.40€/km par cheval avec un maximum de **2 chevaux** par cavalier
- Avion, bateau et train : prise en charge exceptionnelle sur décision de la DTN et sur présentation de pièces justificatives originales. Remboursés dans la limite d'un montant de 500€ par concours.

Hébergement et restauration, en l'absence de prise en charge par le Comité d'Organisation ou par la FFE directement auprès du C.O., les aides fédérales sont attribuées de la manière suivante :


A l'Étranger :

- Hébergement : **90 €** par journée de compétition/stage sur présentation de justificatif.
- Restauration : **40 €** par journée de compétition/stage.

En France :

- Hébergement : **60 €** par journée de compétition/stage sur présentation de justificatif.
- Restauration : **32 €** par journée de compétition/stage.

Attribution des Aides et des Primes

 **Aides d'Etat** (sous réserve de confirmation du Ministère des Sports et dans la limite du montant attribué par l'Agence Nationale du Sport)

Les Aides Personnalisées :

Les Aides Personnalisées sont des aides financières directes de l'Etat exclusivement réservées aux Sportifs inscrits sur les listes de Haut Niveau (SHN) des collectifs Elites, Seniors ou Relèves dont le cumul des ressources est inférieur à 40 000€ bruts sur l'année. Elles sont attribuées sur décision du Directeur Technique National (DTN), et versées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) directement sur le compte bancaire du sportif de haut niveau. Ces aides correspondent à une aide sociale et ne sont pas cumulables sur un même événement.

Les aides personnalisées sont divisées par 2 pour les cavaliers avec le statut de fonctionnaire, contractuel de l'Etat, civil ou militaire.

Les aides personnalisées sont soumises à des **charges sociales**, qui diminuent le montant net versé, dès lors que le montant attribué pour une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre, est égal ou supérieur à **11 592 €** selon le barème 2024.

Le paiement des aides personnalisées s'effectuera en deux versements :

- Un premier versement sous réserve d'avoir suivi les stages de haut niveau dans l'objectif de la préparation et avoir participé aux CPEDI sélectifs pour les Jeux Paralympiques : 2000 € maximum.
- Un second versement en fonction des performances réalisées lors des compétitions figurant dans le programme de la saison pages 16 du présent document.
- Les aides d'Etat sont réservées aux Sportifs de Haut Niveau des Collectifs Elites, Seniors ou Relèves sous réserve et dans la limite du montant attribué par l'Agence Nationale du Sport.

Pour les SHN, les aides fédérales et les aides personnalisées de l'Etat pourront être suspendues ou annulées dès lors que le suivi médical réglementaire n'aura pas été effectué.

Primes FFE – Jeux Paralympiques 2024

Paris (FRA) 2 au 9 septembre

CAVALIERS

Primes FFE

Médaille d'Or		Médaille d'Argent		Médaille de Bronze	
Individuel	Par équipe	Individuel	Par équipe	Individuel	Par équipe
50 000€	20 000€ par cavalier	25 000€	10 000€ par cavalier	12 500€	5 000€ par cavalier

Primes FFE - Concours Internationaux

Primes FFE aux propriétaires

Compétitions	Résultats	Montants
CPEDI 3* 2024 listés page 16 Sur le combiné de la moyenne Team test et Individual Championship	Supérieur ou égal à 75%	2 000 € / performance
	Supérieur ou égal à 73% et inférieur à 75%	1 000 € / performance

Primes FFE aux cavaliers

Compétitions CPEDI 3* de référence listés page 16	Résultats	Montants
Sur la Team test	Supérieur ou égal à 70% et inférieur 71%	200 € / performance
	Supérieur ou égal à 71% et inférieur 72%	300 € / performance
	Supérieur ou égal à 72% et inférieur 73%	500 € / performance
	Supérieur ou égal à 73% et inférieur 74%	800€ / performance
	Supérieur ou égal à 74% et inférieur 75%	1500€ / performance
	Supérieur ou égal à 75%	2000€ / performance
Sur l'individual Championship	Supérieur ou égal à 70% et inférieur à 71%	300 € / performance
	Supérieur ou égal à 71% et inférieur à 72%	500€ / performance
	Supérieur à 72% et inférieur à 73%	1000 € / performance
	Supérieur à 73%	2000€/performance
Sur la free style	Supérieur ou égal à 75% et Inférieur à 77%	1000€/ performance
	Supérieur à 77%	2000€/ performance

Prises en charge FFE

<p>Bourse à l'entraînement Après validation de la DTN</p>	<p>Pour une prise en charge effective, toute demande devra être écrite et validée par la DTN avant l'entraînement. Toute demande postérieure ne sera pas prise en charge.</p> <p>La FFE rembourse, sur présentation d'une facture acquittée, l'entraînement du cheval. Les demandes sont validées par la DTN dans la limite de 8000 €/an. La validation est accordée pour une période de 3 mois. Toute reconduction sera soumise à un bilan évaluant le résultat de l'action écoulée. Une nouvelle demande devra être envoyée avant la nouvelle période d'entraînement.</p>
<p>MASTER CLASSES & STAGES MC1 du 16 au 18 janvier à Lamotte MC2 du 6 au 8 février à Lamotte MC3 du 12 au 14 mars à Lamotte</p> <p>Stage intermédiaire objectif JOP PARIS <i>3 au 5 Juin à HAGEN</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sans condition de performance : <ul style="list-style-type: none"> Cheval Transport au barème fédéral Tierce personne Sans conditions de performance, pour les cavaliers en fauteuil et/ou déficience visuelle, une tierce personne (autre que l'entraîneur) pourra bénéficier d'une prise en charge au barème fédéral pour l'hébergement et la restauration, plafonné à 150€. - Sous réserve d'une performance minimum de 70% sur le test team ou individuel de Masterclass et de la présence de l'entraîneur et/ou school riders (sauf autorisation DTN) : <ul style="list-style-type: none"> Cheval Frais de box (première litière) : 1 cheval Cavalier Hébergement et restauration au barème fédéral Entraîneur Hébergement et restauration au barème fédéral <p>Les épreuves des Masters Class pourront être ouvertes aux couples non invités sans prise en charge fédérale.</p>
<p>CPEDI 3*</p> <p><u>Parcours 1</u> <u>Priorité sélection couples listés à cheval pour Paris)</u> Fontainebleau du 22 au 24 avril <i>ou Waregem si pas Fontainebleau du 19 au 21 avril</i> Stadl Paura du 30 mai au 2 juin Hagen du 06 juin au 09 juin Deurne du 18 juillet au 21 juillet</p> <p><u>Parcours 2</u> <u>Priorité sélection couples groupe 1)</u> Ornago du 29 février au 3 mars Fontainebleau du 22 au 24 avril <i>ou Waregem si pas Fontainebleau du 19 au 21 avril</i> Kronenberg du 13 juin au 16 juin Ornago du 4 juillet au 7 juillet</p> <p>Plus un CPEDI3* en Europe au choix de chaque cavalier sur demande à la DTN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve de la présence de l'entraîneur ou school riders (sauf autorisation DTN) : <ul style="list-style-type: none"> Cheval Transport au barème fédéral (remboursement départ écurie) : Minimum 70% sur la team test ou l'individuel championship. Cavalier Engagement et frais de boxes (première litière) Hébergement et restauration au barème fédéral <p>Remboursement de la totalité des frais engagés du cavalier ci-dessus plafonné à 350€ pour une performance supérieure à 70% et inférieur ou égal à 72% sur les reprises Team ou Individuel. Remboursement de la totalité des frais engagés pour une performance supérieure à 72% sur les reprises Team ou Individuel.</p> <p>Sans conditions de performance, pour les cavaliers en fauteuil et/ou déficience visuelle, une tierce personne pourra bénéficier d'une prise en charge au barème fédéral pour l'hébergement et la restauration, plafonné à 150€.</p>

<p>Préparation aux JOP Paris 2024 Du 5 au 29 Aout (<i>lieu à déterminer</i>)</p>	<p>Cheval Transport au barème fédéral du cheval sélectionné Frais de box (première litière) : 1 cheval</p> <p>Cavalier Hébergement + restauration au barème fédéral</p> <p>Entraîneur Hébergement et restauration au barème fédéral</p>
<p>Jeux Paralympiques PARIS 2024 du 30 aout au 7 septembre</p>	<p>Cheval Transport au barème fédéral du cheval sélectionné Engagement et Frais de box (première litière): 1 cheval</p> <p>Cavalier Hébergement + restauration</p> <p>Entraîneur Hébergement et restauration</p>

 **Aides fédérales pouvant être versées à tous les cavaliers**

La DTN se réserve le droit de modifier à tout moment ce calendrier en fonction des impondérables.

Liste des Sportifs de Haut Niveau 2024

Elite (3 sportifs)

GERNY Céline
VINCHON Vladimir
ZENATI Chiara

Senior (1 sportif)

ROYON Anne

Relève (1 sportif)

CEZ Lisa

Collectif national (7 sportifs)

LETARTE José
KERZERHO Auxence
MISLIN Cloé
STUDER Louise

PITTIER Alexia
TOUZARD NEGER Peggy
VONDERHEYDEN Marie

Conditions d'accès au statut de Sportif de Haut Niveau et Espoir pour 2025

	Collectif Elite <i>Classement</i>	Collectif Senior <i>Classement</i>	Collectif Relève <i>Classement</i>
Jeux paralympiques Championnat du Monde	<i>1^{er} à 8^{ème} en individuel 1^{er} à 4^{ème} en équipe</i>	<i>9^{ème} au 16^{ème} en individuel 5^{ème} à 8^{ème} par équipe</i>	<i>17^{ème} au 30^{ème} en individuel</i>
Championnat d'Europe Seniors	<i>1^{er} à 3^{ème} en individuel 1^{er} en équipe</i>	<i>4^{ème} à 8^{ème} en individuel 2^{ème} à 4^{ème} par équipe</i>	<i>9^{ème} au 15^{ème} en individuel</i>

Les compétitions ci-dessous préparent la compétition de référence de l'année et participent à la sélection pour cette échéance. Elles correspondent parfaitement aux normes techniques des compétitions de référence.

	Collectif Relève <i>Classement</i>	Espoirs (25 ans et moins)
CPEDI3* vec un minimum de 7 cavaliers dans le grade et 5 nations participantes	<i>1^{er} en individuel</i>	<i>2^{ème} au 15^{ème} en individuel</i>

Les performances ci-dessus sont des performances indicatives qui n'impliquent pas l'accès automatique sur la liste SHN ou CN ou CE. La Direction Technique Nationale peut intégrer les cavaliers dont la progression laisse présager un avenir international au plus haut niveau.

Le collectif national sera composé de sportifs faisant partie de la longue liste du sélectionneur national arrêtée à la date du 1er Décembre.

Pourront intégrer le collectif national et le collectif espoir de jeunes sportifs intégrés par la DTN dans le programme d'accession haut niveau jeunes.

Dates d'inscription (année suivant la performance)

Elite : 01/01/2025 au 31/12/2026

Senior et Relève : 01/01/2025 au 31/12/2025

Espoir et collectif National : 01/01/2025 au 31/12/2025

La réinscription sur les listes SHN pourra être remise en cause dès lors que le suivi médical réglementaire n'aura pas été effectué.